

# PROCES-VERBAL

## Réunion du Comité Syndical

du 25 septembre 2025

**Présents :** Mesdames BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne; Messieurs BELLO Jean-Luc, CARON Christophe, CHARBONNEL Daniel, CHASSAGNARD Roger, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DARTHOU Laurent, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, LABROUSSE Jacques, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LAVESQUE Guy, LECHAT Jean-Pierre, MADRANGE Christian, MARCOU, Christian, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, SPINDLER Jacques, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

## ORDRE DU JOUR

1. DISCOURS INTRODUCTIF DU PRESIDENT
  - a. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 juin 2025
  - b. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. ADMINISTRATION GENERALE - STATUTS - RH
  - a. Modification des périmètres des secteurs d'énergie
  - b. Modification des Statuts - DELIBERATION
  - c. Refonte du Règlement intérieur des assemblées
  - d. Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire - risque SANTE - Procédure de convention de participation proposée par le CDG19 - DELIBERATION
3. COMMUNICATION
  - a. Suivi du programme ECOPOUSSE
4. FINANCES
  - a. Convention Article 8 2026-2027 - DELIBERATION
  - b. Décisions Modificatives - DELIBERATION
5. ECLAIRAGE PUBLIC
  - a. Information Projet Eclairons Demain
  - b. Projet 3REP - Information Commission et suivi du projet
6. ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION
  - a. Information consommation des dotations FACE
7. TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITES
  - a. Information fréquentation des bornes de recharge - ETE 2025
8. CARTOGRAPHIE
  - a. Travaux de mise en place d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)
9. QUESTIONS DIVERSES

## 1. DISCOURS INTRODUCTIF DU PRESIDENT

### Le mot du Président

« Depuis notre dernière réunion, peu d'information, si ce n'est la réforme du CAS FACE dont l'objet a consisté à remplacer la contribution des GRD (Gestionnaire de Réseaux de Distribution) d'électricité, c'est-à-dire ENEDIS et les régies, par une fraction de l'accise sur l'électricité (ancienne taxe sur l'électricité) en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 en même temps que le TURPE 7.

Dans le contexte politique actuel notamment l'absence du gouvernement et donc le manque de visibilité sur les propositions susceptibles d'être présentées dès le projet de loi des finances 2026, la FNCCR a proposé, à certains parlementaires, membres du Sénat et de l'assemblée nationale, de poser une question écrite ou orale à ce sujet. La fraction d'accise sur l'électricité prélevée par l'Etat sur les consommations pour fixer ces aides serait indexée chaque année sur l'inflation hors tabac. Il doit en être de moins s'agissant de l'enveloppe de crédits affectée au CAS FACE. Toutefois, la FNCCR indique officieusement que les crédits FACE 2025 pourraient être reconduits en Euros constants pour 2026 (365,3 millions €uros en 2025). D'autre part, nous sommes toujours dans l'attente du décret « Ruralité » définissant l'éligibilité des communes rurales au FACE. Un critère de densité de population pourrait être appliqué pour définir le caractère rural de la commune tout en conservant un seuil de population. Le seuil actuel est de 2000 habitants. ENEDIS souhaite que ce dernier soit revu à la baisse (1500) tandis que la FNCCR souhaite son augmentation à 3000 habitants. Il ajoute que Monsieur VAUR, directeur d'ENEDIS de la Corrèze, a fait valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé par Monsieur Sébastien COMBES.

Il termine la lecture avec un mail d'ENEDIS, il s'agit d'un ajustement des puissances appelées pour l'éclairage public. Les puissances souscrites devraient être plus basses, compte tenu des nouvelles installations Leds. La puissance souscrite a un impact sur le montant de l'abonnement mais aussi sur le montant de la part fixe d'acheminement pour les contrats de fournitures aux offres du marché. Pour les communes qui sont au groupement d'achat d'énergie, il n'y a pas d'abonnement sur l'éclairage public et par conséquent, pas de hausse de prix d'abonnement tandis que pour les autres la TVA passera de 5,5 % à 20 %. La Fédération avait répondu à un premier mail, d'ENEDIS, un an auparavant, qu'il serait souhaitable d'attendre la fin des travaux de rénovation de l'éclairage public avant de demander l'ajustement. »

### Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Ali YACINE est désigné secrétaire de séance.

### Compte rendu de la dernière séance

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée s'il y a des observations à émettre concernant le compte-rendu du Comité syndical du 26 juin 2025. Ce compte-rendu a été envoyé avec les convocations.

Sans observation, il proclame que le compte-rendu de la séance du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

## 2. ADMINISTRATION GENERALE – STATUTS – RH

### Inscription aux réunions FDEE19

Monsieur BARTHUEL présente les nouvelles modalités d'inscription aux assemblées. C'est encore en phase de test mais c'est le mode d'inscription en vigueur. Un mail de convocation est envoyé à tous les élus. Toutes les pièces annexes à la convocation (compte rendu séance précédente, etc...) sont jointes et téléchargeables et éventuellement imprimables.

Il suffit de cliquer sur le bouton d'inscription. En cas d'absence, les noms des suppléants apparaissent, il faut cliquer sur le suppléant choisi afin que la convocation lui soit transférée.

Si un repas est prévu après la réunion, il y aura aussi un module d'inscription à ce repas auquel il faudra répondre.

Monsieur YACINE demande si la convocation signée du Président avec l'ordre du jour du Comité peut être placé en pièce annexe du mail au lieu d'être dans le corps du mail. Monsieur BARTHUEL prend note et lui répond favorablement.

### La modification des statuts de la FDEE19

Monsieur DUMOND indique que la modification des statuts concerne plusieurs points : la modification des périmètres des secteurs, la mise en place d'une nouvelle compétence en matière d'éclairage public et l'élaboration du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié).

*Modification des périmètres des secteurs*

Monsieur DUMOND propose la dissolution du secteur d'énergie de LA ROCHE CANILLAC avec la répartition des communes de ce secteur dans les secteurs voisins : Espagnac vers le secteur de BMT, St Martin la Méanne vers le secteur d'ARGENTAT, Gros Chastang vers le secteur d'EGLETONS et les communes de St Pardoux la Croisille, St Paul, Champagnac la Prune, La Roche Canillac vers le secteur de TULLE SUD.

Les communes ont pu choisir le secteur qu'elles souhaitaient rejoindre.

Le souci était aussi de réduire le nombre de secteurs. Pour ce faire, il a été proposé d'envisager un regroupement des secteurs de BEAULIEU, BEYNAT et MEYSSAC (BBM), en un seul secteur. Cela n'a soulevé aucune opposition lors des réunions provoquées dans les secteurs respectifs. Il faut dire qu'elles font partie de la même Communauté de Communes et mutualisent parfois des travaux.

Monsieur DERACHINOIS prend la parole pour dire qu'effectivement, les secteurs BBM ne sont pas contre le principe de fusion mais qu'il ne s'agit pas de réduire le nombre de vice-présidents indemnisés mais avant tout de faire une fédération avec des secteurs cohérents, le même nombre de communes, des budgets équitables. « nous sommes d'accord pour fusionner à condition que les autres fassent aussi des efforts, sinon, on ne fusionnera pas tout seul pour régler les problèmes d'indemnités des vice-présidents ! »

Monsieur DUMOND indique que le secteur de SAINTE FEREOLE ne demande qu'une chose, c'est de subsister, il ne demande pas de vice-président. Les secteurs de TULLE NORD et de SEILHAC ne sont pas d'accord pour fusionner.

Monsieur DERACHINOIS évoque alors les secteurs de SAINT PRIVAT et MERCOEUR. Monsieur DUMOND rappelle que la barrière de la Maronne qui les sépare, en fait des entités bien différentes.

Monsieur DUMOND rappelle qu'il s'agit d'une proposition de modification des statuts qui devra être délibérée dans les communes. Les différents points de modification des statuts seront soumis au vote des communes membres de la FDEE19.

Le secteur de LUBERSAC récupère la commune des Trois Saints.

Monsieur YACINE demande des précisions sur le vote de la modification des statuts parce qu'il y a plusieurs points dans cette modification des statuts.

Monsieur DUMOND explique qu'il met la modification des statuts au vote et les communes se prononceront ensuite. Monsieur MONTEIL, maire de Beynat, prend la parole pour dire qu'il aurait fallu faire une réunion pour discuter et impliquer toutes les communes ; expliquer les avantages et inconvénients de cette fusion.

Monsieur DUMOND lui répond qu'il s'est déplacé dans tous les secteurs pour en discuter. Tous les maires étaient conviés pour en discuter. Peu n'étaient pas favorables.

Monsieur CHASSAGNARD demande pourquoi ne pas attendre les prochaines élections.

Monsieur DUMOND répond qu'un marché doit être lancé en octobre 2026 et qu'il faut donc que les secteurs soient en ordre de bataille et de marche. De la même façon, on n'attend pas les élections pour voter le budget 2026, il sera voté avant.

Monsieur DUMOND ajoute qu'il s'est engagé pour que chaque secteur ait les mêmes subventions.

Le nombre de vice-présidents ne peut pas dépasser 15 et il est calculé en fonction du nombre de délégués qui siègent et correspond à 20 %.

Ainsi le nombre de délégués pourrait baisser. Il serait de 69 délégués contre 74 actuellement.

Monsieur DUMOND ajoute que ce qui est changé dans les statuts, tant qu'il n'est pas délibéré, n'est pas forcément appliqué mais possible.

Monsieur DUMOND propose de parler des différents points qui justifient la modification des statuts avant de délibérer pour cette modification des statuts de la FDEE19 afin de comprendre ce qu'il y a à délibérer.

En conséquence, l'ordre du jour est donc traité dans un enchaînement différent de celui qui avait été présenté dans la convocation des élus.

### 3. ECLAIRAGE PUBLIC

#### a) Information Projet Eclairons Demain

Monsieur BARTHUEL explique que les travaux sont terminés dans tous les secteurs sauf quelques finitions et des opérations de réception technique.

- Taux de réception de facturation des soldes : 48,40 %
- Nombre de luminaires impactés sur 174 communes : 14214
- Nombre de Secteurs, toutes affaires soldées : 7
- Nombre de PHASES terminées, soldées : 146

Il indique que toutes les factures sont arrivées pour 58 % des affaires. 155 phases sur 207 affaires ont été réglées. 7 secteurs ont reçu toutes leurs factures. Tout devrait être soldé au 31 octobre prochain.

Il présente ensuite le financement du projet

Montant TTC facturés :	<b><u>4 689 420 €</u></b>	
Participation CD 19 :	590 476 €	soit 15,11 % du montant HT
Certificats d'Economie d'Energie :	312 628 €	
Participation des Communes Rurales :	935 412 €	soit 22,4 % du montant TTC
Participation des Communes Urbaines :	331 753 €	soit 64,1 % du montant TTC
Coût restant TTC pour les secteurs :	2 085 079 €	
Récupération du FCTVA :	769 253 €	
Soit un reste à charge final pour les secteurs de : <b><u>1 315 826 €</u></b>		soit 28,1 % du montant TTC

La répartition des coûts des secteurs est donc très raisonnable.

**b) Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

Monsieur BARTHUEL indique que, pour récupérer des CEE, suite à l'arrêté du 22 février 2024, des contrôles doivent être effectués par un organisme certifié accrédité.

Suite à la consultation des opérateurs économiques, un seul a répondu. Il s'agit de la société **APAVE**.

Le montant estimatif de l'opération de contrôle est de **5 €** par luminaire contrôlé. Il y aura 20 000 contrôles donc 100 000 € de frais de contrôle.

Les opérations de contrôle ont débuté. Elles concernent une première phase de 5800 luminaires. Aucun retour, tout est conforme. Cela nécessite un travail important car il faut que les plans avant travaux correspondent aux plans après travaux et que les factures correspondent aux devis.

Le règlement de ces missions de contrôle sera pris en charge par le Budget Principal en attendant la vente des CEE en rapport avec « Eclairons Demain ».

**c) Projet 3REP - Information Commission et suivi du projet**

- *Financement du projet*

Monsieur BARTHUEL indique le Projet 3REP est le prochain projet à mettre en place : près de 6 000 luminaires pourraient être concernés.

Le Conseil Départemental a validé par délibération sa participation pour ce nouveau projet à hauteur de **15,11%** étant donné les 300 000 € non consommés sur le projet « Eclairons Demain ». En effet, il a été fait 2 millions d'économies sur le projet ECLAIRONS DEMAIN.

Il y aura aussi des CEE à récupérer, **7%**, sauf pour le relamping. Le taux est différent du projet « Eclairons Demain » du fait de l'incertitude des marchés CEE.

La participation des communes est toujours de **35%** (du reste à charge).

La commission a validé le fait que les communes d'EGLETONS et d'ARGENTAT intègrent le projet 3REP et que la dépense pour les communes se fasse en un an, sauf demande d'étalement des communes pour lesquelles la dépense pourra s'étaler sur 2 à 3 ans. Il rappelle que la dépense ECLAIRONS DEMAIN a été étalée sur 7 ans.

*Proposition de réalisation du projet*

- Phase 1.1- (2025-2026)      Rénovation par remplacement du luminaire
- Phase 1.2- (2025-2026)      Rénovation par rétrofit de la source
- Phase 2- (2026)      Rénovation par remplacement de la source en Leds (*relamping*)

Un test sera effectué sur le secteur de SAINT PRIVAT car ce n'est pas une solution durable par rapport à un changement de source mais cela provoque de l'économie immédiate. Il faudra envisager de remplacer la source pour les luminaires qui ne seront ni rénovés ni rétrofités. En fin de compte, la rénovation ne se fait plus sur le

vétuste puisque tous les luminaires vétustes ont été remplacés lors du projet ECLAIRONS DEMAIN. Il reste donc des luminaires qui ont entre 7 et 15 ans voire 20 ans qui sont de bonne facture et propres mais dont la source est en sodium. Ce sont ces luminaires que l'on va rénover ou « rétrofiter » (4 faces).

#### Phasage des travaux

- Visite des communes avec le représentant de secteur à la maille communale, intercommunale ou du secteur entier selon le choix de ce dernier ;
- Visite sur le terrain pour confirmer le choix du type d'opérations (remplacement, rétrofit ou Relampage); Tous les bons de commande doivent partir avant le 31 décembre pour commander les luminaires
- Réalisation et envoi des devis aux secteurs et aux communes ;
- Décision des communes

Le Conseil Départemental demande les éléments financiers pour dresser l'arrêté de subvention.  
Le calendrier d'exécution des travaux selon calendrier à fixer.

#### Marchés utilisés

- Fournitures : Eclairons Demain et Rétrofit ;
- Travaux : Marché de travaux en cours 2024-2027, pas de nouveau marché
- Maîtrise d'œuvre : Marché de MOE en cours 2024-2027  
Uniquement les parties DET (Direction Exécution Travaux) et AOR (Assistance Opération de Réception)

- **Information Compétence Eclairage Public (EP)**

#### La gestion des installations d'éclairage public

La Commission EP a entamé des travaux en ce sens. Il faudra rédiger un nouveau règlement de compétence EP.

➤ **Etendue des obligations**

- Organiser la gestion technique, administrative et patrimoniale des installations d'éclairage public ; savoir ce que les communes auront à payer ;
- Prendre les dispositions appropriées pour assurer la continuité et la qualité du service EP.

➤ **Interventions non prises en charge par la FDEE 19**

- L'entretien de l'EP n'appartenant pas aux collectivités adhérentes de la FDEE19 (Lotissements privés, ...). Exemple : lotissement privé...
- Des courriers sont adressés aux communes pour un recensement d'intention concernant l'éclairage des équipements sportifs et des mises en valeur qui vont permettre de réaliser un audit des installations étant un éclairage extérieur. Il concerne les monuments et les bâtiments La solution peut être aussi de supprimer de l'éclairage des bâtiments et des monuments. C'est un choix qui appartient à la commune. Il faudra établir un cahier des charges. La commune aura une charge car il s'agit de la mise en valeur de la commune, il s'agit de l'éclairage privé de la commune. La FDEE19 aura un rôle d'accompagnement auprès des communes. Cela représente des frais de consommation d'énergie pour les communes. Exemple : un terrain de rugby.

Monsieur DUMOND ajoute que les décisions seront prises lors de la prochaine mandature.

Monsieur BARTHUEL ajoute qu'il faut écrire ces compétences dans les statuts avant de les demander aux communes. Rien n'est possible avant l'inscription de la compétence dans les statuts.

Monsieur MOSQUERA demande si le courrier adressé aux communes indiquera un ordre de coût sur l'exploitation. Monsieur BARTHUEL lui répond par la négative. Il s'agira d'un coût forfaitaire par lampe Leds. Il y aura des rajustements annuels et des prestations annexes (élagages...).

Monsieur DARTHOU demande si la compétence est optionnelle ou obligatoire. Monsieur BARTHUEL lui répond qu'il s'agit d'une compétence optionnelle. Monsieur DARTHOU demande s'il y a une urgence dans ce projet. Monsieur DUMOND lui répond qu'il s'agit seulement d'inscrire une compétence optionnelle dans les statuts.

Monsieur CHASSAGNARD intervient pour dire qu'on enlève de plus en plus de prérogatives aux élus des communes, qu'il ne votera pas pour. Monsieur DUMOND lui précise qu'il s'agit d'une adhésion facultative des communes. Elles auront le choix de garder leur compétence. Cette proposition de la FDEE19 pour l'entretien de l'EP fait suite à de nombreuses demandes de communes.

Monsieur SOULIER ajoute que les compétences, surtout dans les intercommunalités, sont toujours des sujets brûlants. Derrière chaque mot peut se cacher une action très différente et une obligation différente. « Je suis favorable pour que cette compétence soit optionnelle mais il faut que la rédaction juridique du paragraphe soit très claire et validée par des juristes pour que cette compétence puisse rester optionnelle ». Monsieur BARTHUEL lui confirme que le projet de statuts stipule bien qu'il s'agit d'une compétence optionnelle.

#### **4. CARTOGRAPHIE**

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est concerné par la modification des statuts.

Monsieur BARTHUEL informe l'assemblée que le PCRS est une obligation réglementaire selon le Décret Anti-Endommagement du 5 octobre 2011, de l'arrêté du 15 février 2012 et du Code de l'Environnement Articles L127-1 et suivants.

En fait, il répond aux déclarations réglementaires de travaux et en termes de sécurité. En effet, les gestionnaires de réseaux ont l'obligation d'utiliser des plans des réseaux géoréférencés de précision centimétrique en cas de travaux à proximité de réseaux enterrés.

D'autre part, afin de superposer ces réseaux, cette réglementation impose également la mise en place d'un fond de plan de précision centimétrique appelé Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) à l'échelle nationale à partir de 2026.

C'est une réforme qui s'inscrit dans une démarche de mutualisation du fond de plan entre les collectivités et les gestionnaires de réseaux.

Il ajoute qu'il y a un classement et qu'il y a des échéances pour le relevé des réseaux souterrains :

Date de mise en application	Souterrains sensibles classe A		Souterrains non sensibles classe A	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
<b>2020</b>	x			
<b>2026</b>	x	x	x	
<b>2032</b>	x	x	x	x

La Fédération, déjà en ordre de bataille, a fait le relevé de tous les réseaux classe A sensibles tels que les réseaux d'éclairage public dans l'urbain (catégorie B) et rural. En revanche, certaines communes urbaines n'ont pas mis en place la géo-détection de tous leurs réseaux (eau potable...). L'Etat a décentralisé la possibilité que l'IGN fasse ce travail.

Monsieur BARTHUEL explique que le PCRS correspond à une représentation topographique du territoire en 2 dimensions. Il s'agit d'un fond de plan unique et partagé, constitué de données structurées et normalisées. Il ne prend pas en compte tous les éléments du territoire : il se focalise uniquement sur l'espace public, excluant ainsi les propriétés privées. Il est constitué de photos aériennes ou de données vectorielles acquis selon des modalités différentes.

Ainsi, le PCRS fait office de véritable référence notamment pour la création de projets d'aménagement sur le territoire ou la réalisation de travaux à proximité des réseaux.

L'application première du PCRS est la réponse aux DT-DICT. La couche de base utilisée pour y répondre était jusqu'alors le cadastre mais sa précision n'est plus suffisante pour les enjeux actuels en matière de sécurité des réseaux et des personnes. Le PCRS devient donc le fond de plan de référence centimétrique (5 centimètres près) pour ces réponses. Il présente plusieurs avantages :

- Améliorer la précision du repérage des réseaux, et ainsi prévenir les risques d'accidents
- Partager un fond de plan unique, fiable et normalisé,
- Mutualiser les coûts de collecte des informations pour chacun des acteurs,

Au-delà de sa seule fonction de réponse aux DT-DICT, le PCRS permet un élargissement des usages :

- Pré étude de projet d'aménagement (piste cyclables, gestion cimetière, gestion piétonne...)
- Cadastre solaire, plans de sauvegarde patrimoniaux
- Maquette numérique, évaluation des risques environnementaux (inondation)
- Relevé initial (en l'absence de relevé existant, de précision intermédiaire) ou contrôle des réseaux aériens (électrique, éclairage public, affleurant)

Monsieur BARTHUEL explique la démarche pour mettre en place le PCRS à la Fédération. Il s'agira de consulter l'ensemble des concessionnaires, collectivités, établissements publics et autres services pouvant être intéressés.

A l'automne 2025, une Startup d'Etat PCRS, « beta.gouv », démarrera les départements n'ayant pas encore mis en place le PCRS dont la Corrèze. Elle souhaite associer les différentes parties prenantes du département de la Corrèze à des réflexions relatives aux enjeux de déploiement du PCRS à l'échelle départementale.

La configuration de la Corrèze serait d'être au côté du Syndicat de la Diège en associant le Département, mais en restant deux pilotes (AODE). La FDEE19 pourrait se positionner comme Autorité Publique Locale Compétente (APLC) afin de piloter la construction et la gestion du PCRS.

L'Agglo de Brive a un PCRS. Il y a une mise à jour tous les 3 ans

Pour ce qui est du coût, si on prend l'exemple des départements du Lot et Garonne, Gironde, cela a coûté entre 1 et 1,5 millions d'euros soit entre 300 000 € et 400 000 € pour le Syndicat. Il s'agit d'une dépense d'investissement. Monsieur DARTHOU demande si cet investissement impactera le chapitre 012 (masse salariale) du budget de fonctionnement. Monsieur BARTHUEL lui répond qu'un technicien de la Fédération pourra le faire.

Monsieur DARTHOU demande confirmation qu'il n'y aura de recrutement futur pour le prochain mandat, Monsieur BARTHUEL lui répond que, suite au recrutement d'un technicien EP, ce serait Monsieur SIBERT qui prendrait en charge la mission du PCRS.

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable au lancement de la démarche.

Faut-il que la Fédération se mette en avant dans ce projet ?

Monsieur Ali YACINE demande qui sera le public qui aura accès à ce genre d'information. Monsieur BARTHUEL répond que tous ceux qui ont accès au SIG auront accès au PCRS.

Monsieur SOULIER ajoute qu'il faut le faire en concertation et coordination avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

Monsieur DUMOND indique que le syndicat de la Diège a déjà fait un PCRS avec ENEDIS.

Monsieur BARTHUEL insiste sur le fait qu'il faut travailler en concertation avec le Département. Le Comité Syndical devra délibérer une fois cette concertation pour devenir APLC.

Monsieur YACINE ajoute qu'il ne faut pas laisser passer son tour.

Monsieur DUMOND indique que tout ne pourra certainement pas se faire (les bâtiments...) parce qu'on ne connaît pas l'avenir concernant la taxe sur l'électricité et le FACE.

## **5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEE19**

Suite à la présentation des différents points pour la modification des statuts, Monsieur DUMOND soumet au vote la modification des statuts de la FDEE19.

Monsieur YACINE demande s'il est possible de supprimer un ou plusieurs points proposés car il y a certains points pour lesquels il est favorable et d'autres pour lequel il est contre. Monsieur DUMOND explique qu'il serait trop lourd de faire voter les modifications de statuts de la FDEE19 à tout bout de champs aux communes, c'est la raison pour laquelle, il est opportun de regrouper plusieurs points afin de ne pas solliciter les communes à chaque fois. Il lui propose de voter contre ;

Monsieur YACINE propose de retirer de la délibération de modification des statuts la fusion des secteurs de Beynat, Beaulieu et Meyssac (BBM).

Monsieur BARTHUEL explique qu'il est possible de reporter la décision de fusion BBM mais qu'il y a un marché qui va débuter 6 mois environ après les élections suite à consultation des entreprises

Monsieur DARTHOU rappelle qu'il est possible de faire une prorogation d'un an pour le marché et qu'il est délicat de s'engager vis-à-vis des successeurs 5 mois avant les élections municipales.

Monsieur MONTEIL approuve les dires de Monsieur DARTHOU.

Monsieur DARTHOU propose de prendre les décisions séparément.

Monsieur DUMOND retire la fusion des secteurs BBM de la modification des statuts de la FDEE19 et soumet au vote l'ensemble des points restants de modification (suppression du secteur de LA ROCHE CANILLAC, nouvelle commune Les Trois Saints, compétence maintenance EP, élaboration du PCRS)

Les résultats des votes sont : 40 voix pour et 2 abstentions (Messieurs FILLATRE et CHASSAGNARD)

## **5) ADMINISTRATION GENERALE -STATUTS - RH**

### **a) Refonte du règlement intérieur des assemblées**

Monsieur BARTHUEL explique que le projet de refonte du règlement intérieur des assemblées sera adressé dans

la convocation. Ce projet sera présenté aux membres du Comité Syndical afin de recueillir les observations de chacun des délégués. Cette lecture sera possible jusqu'à mi-novembre prochain pour une adoption du règlement au Comité Syndical de décembre 2025 et une entrée en vigueur lors de la prochaine mandature.

Certains points seront mis en avant lors de cette assemblée :

- Les différents chapitres du document
- Les commissions Locales d'Energie
- Les commissions thématiques de travail

**b) Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire - risque santé - Procédure de convention de participation proposée par le CDG19**

Monsieur BARTHUEL explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Corrèze (CDG19) propose une convention de participation - risque santé. Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en santé et de bénéficier d'une participation de l'employeur, étant précisé que l'adhésion des agents est facultative.

A la suite d'une mise en concurrence, la convention de participation a été attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) avec une date d'effet au 1er janvier 2026 pour une durée de six ans

Suite à la consultation des agents de la Fédération, seulement 2 /12 agents ne souhaitent pas adhérer au contrat collectif proposé.

Monsieur DUMOND propose à l'assemblée de se prononcer sur la convention de participation du Centre de Gestion de la Corrèze pour l'adhésion au contrat collectif santé de la MNT à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le montant de la participation de la FDEE19 pour le risque santé s'élève à 25 € bruts par agent. L'adhésion des agents reste facultative.

Monsieur DUMOND soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

## **6. COMMUNICATION**

### **Suivi du programme ECOPOUSSE**

Monsieur BARTHUEL présente les réponses au recensement :

- 54 classes de l'école maternelle à l'école primaire
- Dans 19 communes
- Sur 16 secteurs Intercommunaux d'Energie

Lors du dernier Comité Syndical, l'assemblée a validé un nombre de 25 classes pour un montant de 5 940 € TTC.

Un arbitrage a dû être mis en œuvre et il a été décidé de préserver le même nombre de SIE soit 16 et de Communes soit 19.

Nous avons conservé 33 classes, au moins 2 par établissement scolaire. Ce programme va bénéficier à 643 élèves pour un nouveau montant de 7 128 € TTC

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de la Corrèze est missionné pour réaliser ces prestations.

## **7. FINANCES**

### **a) Convention Article 8 2026-2027**

Monsieur DUMOND explique que l'article 8 « Intégration des ouvrages dans l'environnement » du Cahier des Charges stipule notamment en son article 8.A

« Travaux sous maîtrise d'ouvrage du concédant » :

- Enedis participe au financement de travaux, dont l'autorité concédante est maître d'ouvrage, destinés à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement;
- Enedis verse à l'autorité concédante une participation annuelle calculée selon les modalités indiquées à l'article 4 de l'annexe 1 au présent cahier des charges, tenant compte de l'apport de ces travaux à la sécurisation des réseaux.

Le concessionnaire participera à hauteur de 40% du montant HT des travaux pour une contribution annuelle maximale de :

- 270 000 € maximum par an avec une cible de taux de sécurisation supérieure ou égale à 30%.
- 300 000 € maximum si le taux de sécurisation est supérieur ou égal à 40%.

Monsieur DUMOND soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

b) Décision modificative Budget Principal

Monsieur DUMOND explique que les crédits ouverts sont insuffisants et qu'il faut prendre des décisions modificatives pour les augmenter.

Objet de la DM : **CONTROLE DES CEE**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	80 000,00		
Entretien, réparations voiries	615231(011)	-80 000,00		
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>80 000,00</b>
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	80 000,00
<b>OP : CONTROLE DES CEE</b>		<b>80 000,00</b>		
Autres immobilisations incorporelles	2968(20)	80 000,00		
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>80 000,00</b>		<b>80 000,00</b>

Approuvée à l'unanimité

c) Décisions modificatives Budget annexes

Budget annexe BEYNAT

Objet de la DM : **AUGMENTATION CREDIT ER ET EP**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	45 845,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-22 461,00		
Participations ponctuelles communales et particuliers			758885(75)	23 384,00
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>23 384,00</b>		<b>23 384,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>45 845,00</b>
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	45 845,00
<b>OP : EP 2025</b>		<b>15 000,00</b>		
Install., matériel et outill. technique - HP	23152(23)	32		
<b>OP : PROGRAMME 2024 AUTO</b>		<b>15 000,00</b>		<b>4 300,00</b>
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	3039		
<b>OP : PROGRAMME 2024 FACE A L'EXT</b>		<b>4 300,00</b>		<b>32 725,00</b>
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13)	
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	3040		
<b>OP : PROGRAMME 2025 AUTO</b>		<b>32 725,00</b>		<b>26 180,00</b>
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	3043		
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>72 025,00</b>		<b>72 025,00</b>

Budget annexe LARCHE

Objet de la DM : **DM DEPENSES TELECOM**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT <sup>E</sup> / CREDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Achats de matériel, équip. et travaux				
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	35 000,00	605(011)	35 000,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>35 000,00</b>		<b>35 000,00</b>

Budget annexe LA ROCHE CANILLAC

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTEs	MONTANTS (€)	COMPTEs	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	25 740,00	758883(75) 758885(75)	10 296,00 15 444,00 <b>25 740,00</b>
PCT				
Participations communales ponctuelles et particuliers				
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 740,00</b>		
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>25 740,00</b>
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	25 740,00
<b>OP : PROGRAMME 2025 HP</b>				
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	103	25 740,00 25 740,00	
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>			<b>25 740,00</b>	<b>25 740,00</b>

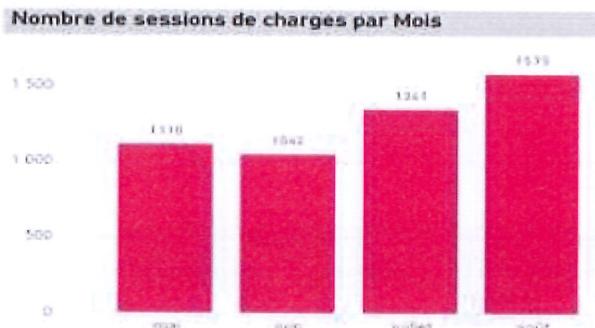
Monsieur DUMOND soumet ces 4 décisions modificatives au vote de l'assemblée.

Approuvées à l'unanimité

## 8. TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITES

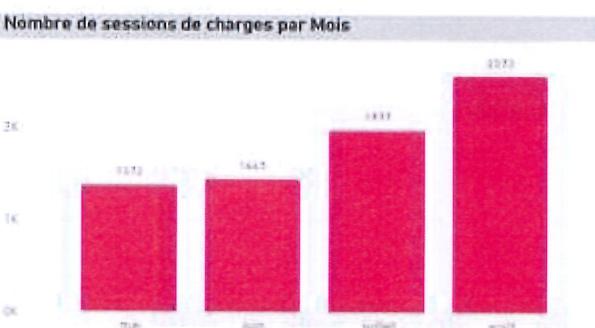
Monsieur BARTHUEL compare le nombre de charges sur l'été 2024 et celui de l'été 2025. Il constate une augmentation.

ÉTÉ 2024 - 5068 charges



Nombre de sessions de charge des 10 bornes les + fréquentées	
BRIVE - Parking Thiers	516
BRIVE - Mairie	378
BEAULIEU SUR DORDOGNE	313
ARGENTAT - Place Bad-Koenig	299
EGLTONS	256
BRIVE - Halle Brassens	232
BRIVE - Parking du 15 août	181
UZERCHE - Chemin des Lèzes	168
TREIGNAC	166
MEYSSAC	148
	<b>2657</b>

ÉTÉ 2025 - 7368 charges



Nombre de sessions de charge des 10 bornes les + fréquentées	
BRIVE - Mairie	616
BRIVE - Parking Thiers	558
BEAULIEU SUR DORDOGNE	379
ARGENTAT - Place Bad-Koenig	370
EGLTONS	321
BRIVE - Parking du 15 août	287
BRIVE - Hall Brassens	283
COLLONGES LA ROUGE	280
UZERCHE - Chemin des Lèzes	243
MALEMORT - ZA du Moulin	204
	<b>3541</b>

## 9. ELECTRIFICATION RURALE - CONCESSION

Monsieur BARTHUEL présente l'état d'avancement des consommations des dotations FACE des programmes 2022, 2023, 2024 et 2025 ainsi que les travaux concernés.

ETAT DES CREDITS FACE Année de programmes 2022			
Sous Programmes	Dépenses ENGAGEES	Dépenses REALISEES	OBSERVATIONS
AB Extension	100%	100%	Soldé le 18/06/2025
AB Renforcement	97%	88%	Reste 30 000 € Dépense affectée HAUTE VEZERE
CE Dissimulation	101%	97%	Reste 7 700 € Dépense affectée BEAULIEU / AYEN
SN Sécurisation	101%	87%	Dépos. de 5 000 € Reste 2 affaires à solder AYEN / MEYSSAC
IRVE	100%	85%	Reste 2 affaires (bornes) à solder
EP Armoires	100%	77%	Reste 350 000€ affaires en cours SIE BMT, STE FEROLE, SEILHAC, ...

ETAT DES CREDITS FACE Année de programmes 2023			
Sous Programmes	Dépenses ENGAGEES	Dépenses REALISEES	OBSERVATIONS
AB Extension	100%	68%	Affaires en cours de solde
AB Renforcement	95%	68%	Reste 70 000 € Dépenses d'affecter STE FEREOLE / ARGENTAT
CE Dissimulation	100%	81%	Reste Trx SIE BEYNAT pas de Solde restant
CEc Dissimulation	90%	70%	Reste 28 700 € Dépense affectée BEAULIEU
SN Sécurisation	105%	72%	Dépassement SIE MEYSSAC, pas de Solde restant

ETAT DES CREDITS FACE Année de programmes 2024			
Sous Programmes	Dépenses ENGAGEES	Dépenses REALISEES	OBSERVATIONS
AB Extension	100%	43%	
AB Renforcement	91%	35%	Reste 130 000 € ST PRIVAT
CE Dissimulation	100%	25%	Travaux à réaliser
SN Sécurisation	55%	13%	Reste à engager 44 000 € NON AFFECTE

ETAT DES CREDITS FACE Année de programmes 2025			
Sous Programmes	Dépenses ENGAGEES	Dépenses REALISEES	OBSERVATIONS
AB Extension			En attente listing des extensions pour manifestations
AB Renforcement	100%		Estimatifs solsis
CE Dissimulation	100%		Estimatifs solsis
SN Sécurisation	100%		Estimatifs solsis

Les derniers programmes devront être terminés avant la fin de l'année 2027.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUMOND présente l'agenda des prochaines réunions du Comité Syndical :

- Le Jeudi 11 décembre 2025 à 14h30, Salle des Fêtes à LAGUENNE
- Le Jeudi 29 janvier 2026 à 14h30, Immeuble Consulaire à TULLE
- Le Jeudi 26 février 2026 à 14h30, Immeuble Consulaire à TULLE

Sans question supplémentaire, Monsieur DUMOND remercie l'assemblée pour sa participation et souhaite un bon retour à tous les participants.

Le Président,

Christian DUMOND

Le Secrétaire,

Ali YACINE

